

## SAINT-Louis AGGLOMERATION

### Délibération du Conseil de Communauté

#### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 54  
Membres absents : 24  
Procurations : 09

Date de convocation : 15/01/2026  
Date de transmission : 26/01/2026  
Date de mise en ligne : 26/01/2026

**Séance du 21 janvier 2026**  
L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 21 du  
mois de janvier à 18 h 00, le Conseil de  
Communauté, également convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GINDER Philippe (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TCHEKOUTIOT-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 12<sup>ème</sup> QUESTION

### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2026-012)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2025, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public de services de transport de voyageurs pour la ligne régulière Distribus n°15 : Altkirch, Saint-Louis (68) avec la société METROCARS pour un montant estimatif de 348 475,75 € HT ;
- Conclusion d'un marché public d'animation des plans d'actions agricoles des contrats de résultats SENS 2026-2028 avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour un montant global et forfaitaire de 11 955,25 € HT pour la partie forfaitaire, et selon un accord-cadre dont les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : Montant minimum : 30 000 € - Montant maximum : 150 000 €, sur la durée totale du marché, conclu à compter du 1er janvier 2026 ou de sa date de notification si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- Conclusion d'un accord-cadre pour l'acquisition, la livraison et l'installation de conteneurs d'apport volontaire enterrés (CAVE) et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, avec la société ASTECH, les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : sans montant minimum et pour un montant maximum de 600 000 € HT, sur une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Conclusion d'un accord-cadre pour l'acquisition d'abris-bacs pour la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire avec la société, les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT, conclu pour une période initiale d'un an, à compter de la date de notification, reconductible de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation des toitures et des façades de la station de pompage de Blotzheim – Lot 01 : Désamiantage avec la société RAK AMIANTE pour un montant global et forfaitaire de 4 870,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation des toitures et des façades de la station de pompage de Blotzheim – Lot 02 : Couverture/ étanchéité/ zinguerie avec la société DI BIASE FABRICE pour un montant global et forfaitaire de 34 261,69€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation des toitures et des façades de la station de pompage de Blotzheim – Lot 03 : Menuiserie extérieure avec la société KLEINHENNY R pour un montant global et forfaitaire de 19 836,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation des toitures et des façades de la station de pompage de Blotzheim – Lot 04 : Peinture extérieure avec la société HAUSER EDER pour un montant global et forfaitaire de 25 097,16€ HT ;

- Conclusion d'un marché public pour la rénovation des toitures et des façades de la station de pompage de Blotzheim – Lot 05 : Echafaudage avec la société BERINGER pour un montant global et forfaitaire de 6 880,44€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PdMS) avec la société ITER SARL pour un montant global et forfaitaire de 32 573,75€ HT ;
- Conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de diagnostics environnementaux, de mesures, d'enjeux, de détermination des impacts et de recherches de mesures de compensations avec la société ARCHIMED ENVIRONNEMENT, les bons de commande étant susceptible de varier dans les limites suivantes : sans montant minimum - avec un montant maximum de 215 000€ HT, sur la durée totale du marché à savoir une durée initiale d'un an à compter du 1er janvier 2026 ou de sa date de notification reconductible une seule fois, par tacite reconduction ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°1 : Gros Œuvre Bâtiment Fondations avec la société FUETTERER ET FILS, ayant pour objet l'intégration de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) portant le montant estimatif initial du marché de 360 268,94 € TTC à 347 848,98 € TTC, soit une incidence financière à la baisse de 3,45% ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°7 : Menuiseries intérieures avec la société MEYER SARL, ayant pour objet l'intégration de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) portant le montant estimatif initial du marché de 25 665,60€ TTC à 27 391,20€ TTC, soit une incidence financière à la hausse de 6,72% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de création d'un pôle de services à Hagenthal-le-Bas – Lot n°2 : Gros œuvre avec la société FUETTERER ET FILS, ayant pour objet la modification partielle du programme de travaux, portant le montant estimatif initial du marché de 654 316,40 € TTC à 686 788,36 € TTC, soit une incidence financière à la hausse de 4,96% ;
- Signature d'une modification de marché public n°17 au marché d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 avec la société GYSS Imprimeur, ayant pour objet l'adjonction de prix nouveaux au BPU, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°18 au marché d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 avec la société GYSS Imprimeur, ayant pour objet l'adjonction de prix nouveaux au BPU, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Hésingue et Saint-Louis – Lot n°2 : Réseaux secs avec la société ETPE SAS, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten avec la société MERLIN EST, ayant pour objet d'accorder une rémunération complémentaire au titre de la tranche ferme, ainsi que de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre au titre de la tranche optionnelle n°3 portant le montant forfaitaire initial du marché de 44 525,00 € HT à 69 975,00 €HT, soit une incidence financière de + 32,40% ;
- Signature d'une modification de marché public n°4 au marché de travaux de remise en état des déchetteries de Village-Neuf, Kembs et Sierentz, avec la société COLAS France, portant le montant estimatif du marché initial de 120 776,40 € TTC à 167 879,28 € TTC, soit une incidence financière à la hausse de + 28,06% ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique, juridique et financière en vue de la redéfinition du réseau de bus urbain et du renouvellement de son mode de gestion, avec la société FCL Gérer la Cité, ayant pour objet l'intégration de l'ensemble des prestations supplémentaires nécessaires à la relance de la procédure, l'analyse des offres et la conduite des négociations, représentant une incidence financière à la hausse de 33,33 % (soit +10 000,00 € HT) par rapport au montant total de 30 000,00 € HT (tranche ferme) ;
- Conclusion d'un marché public pour le diagnostic de reconversion du bâtiment dit « SCHNEIDER », Quartier du Lys à SAINT-LOUIS avec la société OSLO pour un montant global et forfaitaire de 39 995,00€ HT (tranche ferme + tranches optionnelles) ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché subséquent n°1 de l'accord cadre pour la fourniture et l'acheminement en électricité et en gaz naturel et services associés - Lot 1 Electricité – Tous segment, avec la société SELFEE, ayant pour objet la modification des dispositions de l'article 2 de l'Acte d'Engagement (AE), sans incidence financière.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'un contrat de domiciliation juridique à la pépinière d'entreprise de Schlierbach avec la société INITIAL VELOCITY LAB pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 novembre 2028, pour un montant mensuel de 84,00€ TTC ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente de la médiathèque la Citadelle de SAINT-LOUIS Agglomération le 22 novembre 2025 avec l'Assoce Verte, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis le 3 décembre 2025 avec l'AAT, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'installations et de service au Port de Plaisance de Kembs avec l'association le NAUTIC CLUB de Kembs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique de fourniture et travaux de pose de clôtures, portails et portillons au COSEC à Hégenheim avec la Commune d'Hégenheim pour un montant en recette de 20 000€ TTC ;
- Conclusion d'un bail professionnel à la Maison de Santé de Folgensbourg – Lot n°11 avec Mme Alice LAVAUD LAPLAGNE, psychologue-psychothérapeute, pour un loyer annuel de 2 532€ ;
- Conclusion d'un bail professionnel à la Maison de Santé de Folgensbourg – Lot n°2 avec Mme Joëlle WEISS, diététicienne-nutritionniste, pour un loyer annuel de 1 428€ ;

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 339 752,91 € TTC en section de fonctionnement
- 94 056,82 € TTC en section d'investissement

**Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2025.**

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 23 janvier 2026

La Secrétaire de séance,  
  
Pascale SCHMIDIGER

Le Président,  
  
Jean-Marc DEICHTMANN

